

## **RAPPORT D'ACTIVITE de la SAISON 2011/2012 COMMISSION ACCES HAUT NIVEAU et LABELLISATION**

Par Monsieur Michel PRECLOUX – Président de la Commission

Le travail de cette commission a été cette année, axé sur l'aide aux clubs puis la labellisation par la mise en place de cinq réunions en date du :

- 12 novembre 2012 : Travailler à la réalisation du tableur support des orientations définies lors de la dernière réunion de la commission et définir la répartition des aides.
- 24 septembre 2012 : Définir les critères à prendre en compte pour cette première attribution et troisième étude des dossiers.
- 21 mai 2012 : Etudier une procédure permettant d'élaborer un principe de classement des clubs sujets à labellisation ou non en prévision d'octroi d'une aide régionale et deuxième étude des dossiers.
- 30 avril 2012 : Faire l'état des lieux et première étude de dossiers.

Le souci de mettre en place, dès cette année, la logique fédérale de la labellisation, à partir de critères définis par l'orientation fédérale, affinés par la commission, nous a permis d'établir la répartition de l'aide aux clubs 2012. Les vecteurs de la base des calculs affectés d'un coefficient en euros sont :

- 1.- Encourager le développement de la licence "avenir"
- 2.- Favoriser le développement de l'E.N.F.
- 3.- Accompagner les clubs participant au niveau Régional
- 4.- Aider les Clubs évoluant en championnats de France
- 5.- Soutenir la participation en officiels des clubs de Natation
- 6.- Prendre en compte les clubs structurants et Labellisés.

Le plan de développement de la future olympiade de Rio sera élaboré dans le concept d'une continuité d'actions définies comme dans le dernier projet, par des dynamiques, certaines demeurent, d'autres évoluent, avec priorité donnée à la Labellisation.

- La dynamique sportive
- La dynamique de développement territorial
- La dynamique de coopération interne
- La dynamique de cohésion

Le principe de la labellisation reprend la définition de ses dynamiques dans un environnement d'accès au haut niveau.

Pour les saisons à venir nous devrions poursuivre cette péréquation en l'attribuant dans un premier temps aux clubs structurants puis en fonction du développement, uniquement aux clubs labellisés.

Le diaporama suivant nous présente des dispositions qui pourrait-être le fil conducteur de la réussite de la labellisation et de la politique d'accès au haut niveau à partir des ressources obtenues sa mise en œuvre.